

LES AVENIERES

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 4 février 2010

N° accusé de réception sous-préfecture :	Reçu en sous-préfecture le 22/03/2010
038-213800220-20100204-cr04-02-2010-AU	Publication le 22/03/2010

Le quatre février deux mil dix à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Jean-Michel AROD, Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Sébastien DREVET (*arrivé à la présentation de la délibération n°2010-1-1*), Guillaume FAVIER, Josiane GIPPET, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Colette GREPAT à Henri MIEGE, Raymond HERBEPIN à Gilbert MERGOUD, Marie-Catherine LAMIRAL à Philippe GUYON, Joao SANTOS à Alain SOCIE.

Date de convocation : 28 janvier 2010

Les Conseillers présents, soit 21 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Fabienne RETY et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2009

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 - Guillaume FAVIER

Affichage des délibérations le 9 décembre 2009 pour être rendues exécutoires.

Affichage du compte-rendu le 21 janvier 2010.

Diffusion du compte-rendu aux conseillers le 21 janvier 2010 par mail et par courrier pour les personnes sans messagerie électronique.

Le diaporama sur la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône a été adressé par courrier aux conseillers municipaux le 21/01/2010.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 4 février 2010

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

I. ASPECT FINANCIER

- 2010-1-1 Débat d'orientations budgétaires
- 2010-1-2 Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme
- 2010-1-3 Subvention pour l'organisation du Festival Les Aveyrinades
- 2010-1-4 Secteur bouliste – Grand Prix de la Ville
- 2010-1-5 Attribution de subventions aux coopératives scolaires
- 2010-1-6 Reversement de subventions au Centre intercommunal socioculturel
Jean Bedet
- 2010-1-7 Approbation des tarifs du Camping
 - a) Les tarifs
 - b) Calendrier de la saison 2010
- 2010-1-8 Convention pour la fourniture de repas – Centre intercommunal socioculturel
Jean Bedet

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2010-1-9 Désignation d'un délégué pour la Commission d'agriculture

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2010-1-10 Cession d'un bâtiment – Ancien Office de Tourisme
- 2010-1-11 Cession de terrain à titre gratuit – montée des Acacias
- 2010-1-12 Acquisition de terrain (THUDEROZ)– montée des Acacias
- 2010-1-13 Acquisition de terrain (SIMON)– montée des Acacias
- 2010-1-14 Acquisition de terrain– Rond-point de la Gare
- 2010-1-15 Acquisition de terrain (MACHADO DE OLIVEIRA) – Rond-point de la Gare

IV. QUESTIONS DIVERSES**DELIBERATIONS****I – ASPECT FINANCIER**

Arrivée de Sébastien DREVET.

2010-1-1 Débat d'orientations budgétaires

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 du CGCT). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'Adjoint aux Finances présente les orientations budgétaires 2010 de la Commune des Avenières, telles que prévues à l'article 22 du Règlement Intérieur. Une présentation synthétique est jointe en annexe (**Annexe 1**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Jacky RAVAZ : « L'augmentation de l'autofinancement est liée à l'augmentation des impôts et de la population. »

Alain SOCIE : « Il est lié à la maîtrise du coût de fonctionnement et au travail fait sur l'augmentation de la base d'imposition et de la population. Il y a aussi des facteurs conjoncturels comme le FCTVA. »

Jacky RAVAZ : « C'est une amélioration conjoncturelle. Si la population augmente, les besoins vont augmenter aussi. C'est quelque chose qui fluctue en fonction des circonstances. »

Alain SOCIE : « Il y a des éléments conjoncturels. Les impôts, ce n'est pas la conjoncture, des choix ont été faits. On a voté des impôts concernant les logements vacants. En 2010, va arriver la fiscalité sur les terrains constructibles non bâtis. »

Le Maire : « La maîtrise des frais de fonctionnement n'est pas le fruit du hasard. »

Jacky RAVAZ : « Il y a eu un article dans le Dauphiné Libéré, l'endettement par habitant est élevé par rapport à la moyenne départementale. »

Alain SOCIE : « L'année dernière, je vous l'avais dit et je vous avais précisé qu'il faudrait avoir un nombre de projets limités. »

Emmanuel GUTIERREZ : « On s'interroge quand on voit l'évolution de la population et la façon de gérer. S'il y a moins de fonctionnaires pour plus de gens, on peut se poser la question de la qualité du service rendu. Alors que dans le même temps, il y a eu des investissements. »

Le Maire : « Je veux bien qu'on me dise qu'il n'y a pas assez de fonctionnaires, mais je veux qu'on me dise pourquoi il en faudrait plus. J'ai la conviction que les services rendus à la population sont de très bonne qualité et que l'ambiance de travail est satisfaisante. »

Alain SOCIE : « Si on passe notre argent en fonctionnement, on ne l'a plus pour investir. Les articles de journaux devraient prendre en compte tous les paramètres. L'endettement doit être mis en relation avec les ressources. Le niveau d'endettement par habitant n'est pas suffisant à lui seul pour l'analyse. »

Emmanuel GUTIERREZ : « L'augmentation des Avenières sur la taxe d'habitation est la plus importante. »

Le Maire : « L'aide de l'Etat est liée à l'effort fiscal de la Commune : aide-toi et le ciel t'aidera. »

Philippe GUYON : « La bêtise qui a été faite, c'est que l'on aurait dû augmenter régulièrement les impôts. »

Alain SOCIE : « Je suis d'accord en partie avec toi. Mais ceux qui ont augmenté régulièrement n'ont plus de marge aujourd'hui. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Les bases ont augmenté régulièrement. »

Le Maire : « Ce n'est pas la Commune qui fixe l'augmentation des bases mais l'Etat en ce qui concerne les reclassements. Et j'en profite pour rendre hommage au travail de fourni de Commission communale des impôts directs. »

Philippe GUYON : « L'Etat se retire de tout et râle parce que l'on augmente les impôts. On ne sait pas ce que va devenir la taxe professionnelle.

Est-ce que c'est la Commune qui paiera tout pour la gendarmerie ? »

Alain SOCIE : « L'Etat verse une subvention mais ne rembourse pas la TVA. »

Le Maire : « On est dans un vaste territoire qui n'est plus rural. C'est un effort que l'on doit faire si on veut conserver le service. »

Alain SOCIE : « Le bâtiment actuel requiert de très gros investissements. Le bâtiment a 40 ans, il est très vétuste et ne répond plus aux normes actuelles. »

2010-1-2 Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme fournit à la commune chaque année son budget prévisionnel en vue de l'obtention de subventions. Pour l'année 2010, ce document n'ayant pas été encore établi, l'Adjoint aux Finances propose de voter une première subvention de fonctionnement composée de deux volets. Une subvention complémentaire sera votée ultérieurement sur présentation du budget prévisionnel 2010 de l'Office de Tourisme. Ce crédit sera reporté au budget primitif 2010.

Objet	Montant voté en 2009	Règlement 2009	Proposition 2010
Volet 1 : Fonctionnement – 1 ^{ère} partie	29 300 €	29 300 €	21 975 €
Volet 2 : Manifestation – 1 ^{ère} partie	16 900 €	16 900 €	12 675 €
TOTAL	46 200 €	46 200 €	34 650 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Pour information

- Ouverture des nouveaux locaux de l'Office de Tourisme situés 110 avenue du Général Guillerma le 1^{er} mars 2010
- Inauguration prévue le 13 mars 2010 à 11h00

2010-1-3 Subvention pour l'organisation du Festival Les Aveyrinades

L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'Association *Les Aveyrinades* une subvention d'un montant identique à celui voté pour l'année 2008:

Objet	Montant voté et réglé en 2008	Montant voté et réglé en 2009	Proposition 2010
Festival <i>Les Aveyrinades</i>	3000 €	0 € (en l'absence de manifestation)	3 000 €

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Les manifestations inscrites au calendrier des fêtes :

Vendredi 23 avril

Salles des fêtes Ciers + Buvin + Curtille

Samedi 24 avril

Salles des fêtes Ciers + Buvin + Curtille

Dimanche 25 avril

Salles des fêtes Ciers + Buvin + Curtille

Jacky RAVAZ : « Cela ne se produit pas chaque année ? »

Chantal REY : « Cela se produit tous les deux ans. C'est très lourd comme organisation. »

2010-1-4 Secteur bouliste de Morestel : Grand Prix de la Ville

Pour permettre l'organisation du Grand Prix de la Ville qui aura lieu les 13 et 14 février 2010, l'Adjoint aux Finances propose de verser au secteur bouliste de Morestel une subvention de 1 000 € correspondant à la rémunération de l'arbitre de niveau national.

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2010-1-5 Attribution de subventions aux coopératives scolaires

L'Adjoint aux Finances propose de verser les subventions suivantes aux coopératives scolaires :

Objet	Montant voté en 2009	Règlement 2009	Proposition 2010
Livres bibliothèque	1 848,00 €	1 848,00 €	1 848.00 €
Extra-scolaires	11 523,00 €	11 523,00 €	12 049.00 €
Arbre de Noël	870,00 €	870,00 €	870.00 €
Crédit de direction	918,00 €	918,00 €	918.00 €
TOTAL	15 159,00 €	15 159,00 €	15 685.00 €

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2010.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1- Jacky RAVAZ

Nathalie MARGAIN : « Tu peux donner le montant par élève pour l'extrascolaire ? »

Guillaume FAVIER : « 20.25 euros par élève »

Josiane GIPPET : « Qu'est-ce que vous entendez par extrascolaire ? »

Guillaume FAVIER : « C'est le financement de sorties. »

Jacky RAVAZ : « Est-ce que vous pensez augmenter ? »

Guillaume FAVIER : « En achat de livres, il y a peu de renouvellement, car il y a beaucoup de photocopie. Par ailleurs, même si le nombre d'élèves augmente pour les sorties, le prix n'augmente pas, cela permet aux écoles d'avoir de la marge. »

Jacky RAVAZ : « Je m'abstiens car je voudrais que l'on augmente. »

Guillaume FAVIER : « On a répondu à toutes les demandes. »

Le Maire : « On ne veut pas augmenter pour augmenter. On augmente s'il y a des besoins. »

Nathalie MARGAIN : « Entre tous, nous sommes cohérents et quand il y a des besoins, ils sont satisfaits. »

Guillaume FAVIER : « On ne veut pas verser s'il n'y a pas de besoin car il fut un temps où les coopératives thésaurisaient et ce n'est pas le but d'une coopérative scolaire. »

2010-1-6 Reversement de subventions au Centre intercommunal socioculturel Jean Bedet

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre intercommunal socioculturel Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance et volet Jeunesse, et Relais Assistentes Maternelles).

	Montant voté en 2009	Règlement 2009	Proposition 2010
Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance (<i>année en cours</i>)	95 000 €	95 000 €	100 000 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance (<i>régularisation année précédente</i>)	23 900.82 €	23 900.82 €	30 000 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>année en cours</i>)	95 000 €	95 000 €	95 000 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>régularisation année précédente</i>)	25 000 €	2 140.96 €	10 000 €
Relais Assistantes Maternelles (<i>année en cours</i>)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	243 900.82 €	221 041.78 €	240 000.00 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Philippe GUYON : « Il serait intéressant de pouvoir consulter le budget du Centre social. »

Alain SOCIE : « Il est consultable en Mairie. »

Philippe GUYON : « Ce serait intéressant de l'avoir car la commune subventionne largement le Centre social. »

2010-1-7 Approbation des tarifs du Camping

a) Les Tarifs

Les tarifs sont fixés par la Commune. Le Maire propose donc d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2010, date d'ouverture de l'équipement :

CAMPING		
TARIF TTC PAR JOUR	Basse saison	Haute saison
Forfait 1 - 2 personnes	12.30 €	13.60 €
Personne supplémentaire	4.00 €	4,70 €
Enfant de -13 ans	2.40 €	3,00 €
Visiteur au delà de 2 heures	3.10€	3,50 €
Chien vacciné et tenu en laisse	1.85 €	2,15 €
Tente supplémentaire	2,75 €	3.10 €
Véhicule supplémentaire	3.95 €	3,95 €
GROUPE : <i>(à partir de 8 personnes)</i> * par emplacement * par enfant - 13 ans * par personne + 13 ans	12,30 € 1,55 € 2,55 €	
LOCATION de TOILES BENGALI Entièrement équipée, avec nécessaire cuisine, sans sanitaire - Jusqu'à 4 places, électricité comprise		
Tarif à la semaine	260,00 €	360,00 €
Tarif week-end (2 jours/1 nuit)	80,00 €	100,00 €
Forfait (3 jours / 2 nuits)	95,00 €	140,00 €
Forfait (4 jours / 3 nuits)	110,00 €	200,00 €
Forfait (5 jours / 4 nuits)	160,00 €	260.00 €
LOCATION de « KIWI » Entièrement équipée, avec nécessaire cuisine, sans sanitaire - Jusqu'à 5 places, électricité comprise		
Tarif à la semaine	300,00 €	380,00 €
Tarif week-end (2 jours/1 nuit)	95,00 €	115,00 €
Forfait (3 jours / 2 nuits)	110,00 €	160,00 €
Forfait (4 jours / 3 nuits)	130,00 €	220,00 €
Forfait (5 jours / 4 nuits)	190,00 €	280.00 €

CAMPING		
TARIF TTC	Basse saison	Haute saison
FORFAIT SPECIAL CYCLISTE		
1 cycliste, 1 vélo, 1 emplacement (sans électricité)		
Tarif par jour	6,30 €	7,20 €
FORFAIT CAMPING-CAR		
1 camping-car + 2 personnes (sans électricité)		
Tarif par jour	12,30 €	13,60 €
FORFAIT RESIDENTS 6 MOIS		
Forfait résidents 6 mois	1 ou 2 personnes	1 080,00 € <i>(sur une base mensuelle de 180 €)</i>
	Par personne supplémentaire de plus de 13 ans	318,00 € <i>(sur une base mensuelle de 53 €)</i>
	Par personne supplémentaire de moins de 13 ans	216,00 € <i>(sur une base mensuelle de 36 €)</i>
Supplément électricité au coût réel soit 0,090 € par KW consommé		
ELECTRICITE		
Forfait courant 10 A par jour	4,45 €	
GARAGE MORT		
Garage mort au mois	28,50 €	

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser leur mise en application à compter du 1^{er} avril 2010 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Calendrier de la saison 2010

L'activité du Camping est divisée chaque année en deux périodes selon le degré plus ou moins important de fréquentation du service : la haute et la basse saison. Le Maire propose pour la saison 2010 le calendrier suivant :

- Basse saison : du 1^{er} avril au 30 juin 2010 et du 1^{er} septembre au 30 septembre 2010
- Haute saison : du Jeudi 1^{er} juillet au Mardi 31 août 2010.

Il convient de délibérer pour approuver ce calendrier, autoriser sa mise en application à compter du 1^{er} avril 2010 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1- Nathalie MARGAIN

2010-1-8 Convention pour la fourniture de repas – Centre intercommunal socio-culturel Jean Bedet

Par délibération en date du 10 juillet 2008 le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la Société SOGERES le marché pour la fourniture et la livraison de repas pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2008. Ce marché inclut les prestations repas du Centre intercommunal socioculturel Jean Bedet (CSJB).

Les repas sont refacturés mensuellement par la Commune au CSJB au prix de vente d'un repas fixé par délibération du conseil municipal. A titre indicatif, par délibération du conseil municipal du 9 juillet 2009, les tarifs sont actuellement les suivants :

- 5.30 € TTC pour un repas adulte,
- 3.30 € TTC pour un repas enfant.

Il est nécessaire de passer une convention avec le CSJB pour préciser les modalités de fourniture de repas à compter du 1^{er} janvier 2010. (**Annexe 2**)

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le CSJB.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

ANNEES	Nombre de repas servis	
	Repas adultes	Repas enfants
2007	549	2445
2008	606	2798
2009	572	3321

II – ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-1-9 Désignation d'un délégué pour la Commission d'agriculture

Suite au décès le 19 octobre 2009 de Monsieur Bernard MIEGE, membre de la Commission d'agriculture, il convient de nommer un nouveau délégué siégeant parmi les représentants des agriculteurs.

Le Maire propose de désigner Monsieur Franck MIEGE pour représenter les agriculteurs au sein de la Commission d'agriculture.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

Philippe GUYON : « Qui représente la commune ? »

Le Maire : « La Commission agriculture se compose comme suit : »

Agriculture et forêts (les élus)
M. Henri MIEGE
M. Gilbert MERGOUD
Mme Maryvonne SARAMITO
M. Roger MORNEY
M. Alain SOCIE
M. Jean-Charles PASTORINO
M. Guillaume FAVIER
Mlle Valérie GEYNET

* **Les Agriculteurs** (*commission agriculture et forêts*)

M. Robert BAYET
 M. Bernard BONNAVIAT
 M. Alain MATTANT
 M. Bernard MIEGE, remplacé par Franck MIEGE
 M. Christian MIGNOT

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**2010-1-10 Cession d'un bâtiment – Ancien Office de Tourisme**

Suite à l'installation des services de l'Office de Tourisme dans les nouveaux locaux situés avenue du Général Guillermaz, la société *L'Informatique de l'Isère* souhaite acheter partiellement le bâtiment communal laissé vacant, situé 23- 25 avenue Grande rue de Ciers, parcelle AC84, pour l'exercice de son activité.

Après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, le Maire propose d'approuver pour 62 000 euros la vente partielle de la parcelle AC 84 au profit de la société *L'Informatique de l'Isère*, ou toute autre personne physique ou morale se substituant. La surface du bâtiment mise en vente sera précisément déterminée par un géomètre-expert.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 1 – Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 0

Jacky RAVAZ : « On avait d'autres acquéreurs potentiels ? »

Le Maire : « Non. L'inspecteur des domaines nous a dit que la proposition d'acquisition était intéressante. »

Josiane GIPPET : « Il n'y a rien entre ce bâtiment et l'avenue Guillermaz. »

Le Maire : « Si, il y aura un cheminement piétons en cours d'aménagement. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Je suis contre car il n'y a pas eu de publicité. »

Le Maire : « Je vous redis que rien ne nous y oblige ! En plus, l'offre est intéressante à tous points de vue : le prix et un commerce en plus dans un domaine qui n'existait pas sur la commune (informatique). »

2010-1-11 Cession de terrain à titre gratuit – montée des Acacias

En conséquence de la construction de logements sociaux par l'OPAC 38, montée des Acacias approuvés par délibération en date du 19 mai 2006, le conseil municipal a accepté, par délibération en date du 2 décembre 2009, de régulariser l'emprise de la voie communale modifiée au cours des travaux par l'acquisition sur les parcelles D 3284 et D 3286 d'une bande de terrain, dont la superficie exacte devant être déterminée par un géomètre-expert (estimée à 306 m²).

Afin de suivre les indications du document d'arpentage établi par le Cabinet de géomètre CHABERT MADULI SELARL transmis fin 2009 et après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, le Maire propose d'annuler la délibération n°2009- 6-24 du 2 décembre 2009 et d'approuver la cession à titre gratuit au profit de l'OPAC 38 :

- de 27 m² sur la parcelle D3284,
- de 92 m² sur la parcelle D3286.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2010-1-12 Acquisition de terrain (THUDEROZ)- montée des Acacias

Pour améliorer la sécurité de la circulation dans la montée des Acacias, l'emprise de cette voie a été élargie empiétant en partie sur la propriété de Monsieur et Madame Antoine THUDEROZ. Le Maire propose de régulariser l'emprise foncière de la montée des Acacias par l'acquisition au prix de 30 € le mètre carré des surfaces suivantes :

- 60 m² sur la parcelle D 2784
- 27 m² sur la parcelle D 2787,
- 2 m² sur la parcelle D 2788.

Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2010-1-13 Acquisition de terrain (SIMON)- montée des Acacias

Pour améliorer la sécurité de la circulation dans la montée des Acacias, l'emprise de cette voie a été élargie empiétant en partie sur la propriété de Monsieur et Madame Joseph SIMON. Le Maire propose de régulariser l'emprise foncière de la montée des Acacias par l'acquisition au prix de 30 € le mètre carré de 15 m² prélevés sur la parcelle D 2106.

Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2010-1-14 Acquisition de terrain- Rond-point de la Gare

Au titre de la régularisation foncière de l'emprise du rond-point de la Gare, le Maire propose d'acquérir au prix de 30 € le mètre carré une surface de 2 m² prise sur la parcelle D 3165.

Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2010-1-15 Acquisition de terrain (MACHADO DE OLIVEIRA) - Rond-point de la Gare

Au titre de la régularisation foncière de l'emprise du rond-point de la Gare, le Maire propose d'acquérir auprès de M. Raphaël MACHADO DE OLIVEIRA et Mlle Karine DESSOLY au prix de 30 € le mètre carré une surface de 17 m² prise sur la parcelle D 3166.

Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

IV. QUESTIONS DIVERSES

Yvon THENAULT : « Dans le journal de la Commune, on a mis un petit mot. Je voudrais le reprendre. Il y a un sujet récurrent, le stationnement et notamment au Champ de Mars. Il faut faire le nécessaire pour que les parents se garent sur le Champ de Mars. »

Guillaume FAVIER : « La demande est faite chaque année au conseil d'école. La gendarmerie est intervenue 3 fois l'année dernière pour que les parents d'élèves respectent le code de la route. »

Yvon THENAULT : « Des aménagements ont été faits dans la rue de l'école, ce qu'il faut faire, c'est préciser que c'est en amont que l'on se gare. Ce n'est pas spécialement pour les parents mais également pour les gens qui vont en ville. »

Le Maire : « Le stationnement au Champ de Mars a déjà été matérialisé. Sur la place du Champ, c'est techniquement impossible de matérialiser en raison du revêtement. »

Yvon THENAULT : « Nous souhaitons être entendu en amont des projets pour en discuter. »

Le Maire : « Concernant par exemple l'Office de Tourisme, on a pris en compte vos remarques. »

Yvon THENAULT : « On va faire le rond-point du Jalérieu. Mais si on en avait discuté, on vous aurait peut-être dit que la priorité n'était pas là. »

Le Maire : « On essaiera de faire mieux, notamment par le biais des commissions. »

Philippe GUYON : « Il y a quelques années, on débattait des projets. »

Alain SOCIE : « C'est le travail des commissions que l'on doit faire vivre. »

Sébastien DREVET : « Il y a des voitures qui stationnent sur les nouveaux trottoirs route du Bugey. Concernant la video surveillance, qu'y a-t-il de prévu ? »

Le Maire : « Concernant le stationnement, il faudra mettre de la signalisation. Lors des vœux, j'ai abordé le sujet de la video surveillance sous forme d'interrogation au regard de tous les actes de vandalisme. »

Sébastien DREVET : « Pour que ça marche, il faut qu'il y ait des personnes pour exploiter ce système. »

Philippe GUYON : « Le problème est à traiter avec des hommes, avec des éducateurs de rue. »

Alain SOCIE : « C'était la vocation de l'action jeune. »

Le Maire : « Ce ne sont pas les adolescents le problème, mais c'est celui de la famille en général. »

Sébastien DREVET : « Le cinéma, où en est-on ? »

Le Maire : « L'investisseur a laissé tomber ce projet. »

Sébastien DREVET : « Pourquoi ne vend-on pas les terrains à des privés pour qu'ils financent les projets culturels ? »

Chantal REY : « Les projets nécessitent des investissements très lourds et il faut trouver des investisseurs qui ont des moyens. »

Philippe GUYON : « Il y a quelques années, je suis allé au cinéma et on était 6 dans la salle. »

Yvon THENAULT : « Il faudrait que vous interveniez auprès de la gendarmerie. J'en ai marre de voir des gens qui stationnent sur le rond-point de la place Bacchus pour mettre des lettres à la poste. »

INFORMATIONS

- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 2 décembre 2009
- Inauguration du nouvel Office de Tourisme le Samedi 13 mars 2010 à 11h00
- Enquête publique sur la Réserve Naturelle Nationale du 25 janvier au 12 février 2010 en Mairie des Avenières. Permanence du commissaire enquêteur le 2 février 2010 de 9h00 à 12h00.
- Arrêté préfectoral n°2010-00472 du 19 janvier 2010 portant dissolution du SIVOM Huert et Bièvre
- Prochains conseils municipaux les 4 mars et 31 mars 2010 à 20h30
- Réserve Naturelle Nationale

Philippe GUYON : « Le commissaire enquête sur quoi ? »

Le Maire : « Il attend les doléances. »

Philippe GUYON : « Que peut-on lui dire ? »

Le Maire : « Les remarques concernant le projet de réserve. Il connaît parfaitement le dossier et peut répondre aux questions. »

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h17.

Fait aux Avenières, le 5 février 2010

Le Maire,

Gilbert MERGOND

Annexes :

↳ Budget du Centre social